

A remplir par les familles domiciliées dans une commune extérieure

A REMPLIR PAR LA FAMILLE

RESPONSABLE LÉGAL 1	RESPONSABLE LÉGAL 2
Nom : _____	Nom : _____
Prénom _____	Prénom _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél fixe : _____	Tél fixe : _____
Tél portable : _____	Tél portable : _____

ENFANT

NOM : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	en cas de séparation : l'enfant est domicilié chez :
Date de rentrée : _____	<input type="checkbox"/> le représentant légal 1 <input type="checkbox"/> en garde alternée
Classe : _____	<input type="checkbox"/> le représentant légal 2

MOTIF DE LA DEMANDE

- Motifs entraînant obligatoirement une participation financière de la Commune de résidence :

- Absence de capacité d'accueil dans la commune de résidence (pas d'école publique, pas de classes spécialisées : ULIS, classe thérapeutique, classe à horaires aménagés...),
- Obligations professionnelles des parents résidant dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces prestations,
- Etat de santé de l'enfant nécessitant, d'après un médecin de santé scolaire ou assermenté, une hospitalisation fréquente ou des séjours prolongés dans la commune d'accueil,
- Frère ou soeur de l'élève inscrit la même année scolaire dans une école de la commune d'accueil.

- Autre motif : joindre un courrier explicatif

Fait à Cholet, le _____ Signature : _____

A COMPLÉTER PAR LA COMMUNE DE RÉSIDENCE

Motif entraînant la participation obligatoire de la commune	Autre motif
<p>Le Maire de la Commune :</p> <p><input type="checkbox"/> déclare avoir pris connaissance de la situation de l'enfant et de la famille, ainsi que l'obligation en résultant dans le cadre de la répartition des charges de fonctionnement. (A titre indicatif, pour l'année 2022-2023, 485,70 € pour un enfant d'élémentaire et 1 264,95 € pour un enfant de maternelle).</p> <p>Fait à _____ le _____ Signature du Maire : _____</p>	<p>Le Maire de la Commune décide :</p> <p><input type="checkbox"/> d'accepter</p> <p><input type="checkbox"/> de refuser</p> <p>la participation financière de la Commune. (A titre indicatif, pour l'année 2022-2023, 485,70 € pour un enfant d'élémentaire et 1 264,95 € pour un enfant de maternelle).</p> <p>Fait à _____ le _____ Signature du Maire : _____</p>

PARTIE RÉSERVÉE A LA VILLE DE CHOLET

Avis du Maire

- Favorable à l'inscription dans une école de Cholet (école souhaitée ou autre école)
- Défavorable à l'inscription dans une école de Cholet

Fait à Cholet, le _____ Signature : _____

Le Maire
Par délégation l'Adjoint
en charge de l'Éducation
Olivier BAGUENARD